

---

# RAPPORT FINANCIER ET D'ACTIVITÉS

## EXERCICE 2018/2019



LE CERCLE  
ORCHESTRE DE PARIS

**FONDS DE DOTATION CERCLE DE L'ORCHESTRE DE PARIS**  
**191 BOULEVARD SÉRURIER 75935 PARIS CEDEX 19**

## TABLE DES MATIERES

RAPPORT D'ACTIVITÉS.....	3
LES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET RÉUNION DES MEMBRES.....	3
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 DÉCEMBRE 2018</b> .....	3
<b>RÉUNION ANNUELLE DES MEMBRES DU CERCLE DE L'ORCHESTRE DE PARIS</b> .....	4
<b>DU 3 DÉCEMBRE 2018</b> .....	4
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 JUILLET 2019</b> .....	4
PRÉAMBULE .....	5
BILAN DES ADHÉSIONS ET DES DONNS .....	6
ORGANISATION DU CERCLE .....	8
LES FINANCEMENTS À L'ORCHESTRE DE PARIS .....	9
TRÉSORERIE .....	9
LES ACTIVITÉS PROPOSÉES AUX MEMBRES PARTICULIERS .....	10
LES ACTIVITÉS PROPOSÉES AUX ENTREPRISES MÉCÈNES.....	11
LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT .....	11
COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE DU FONDS DE DOTATION DE L'ORCHESTRE DE PARIS AU 31 AOÛT 2018 .....	13
.....	13
BILAN SYNTHÉTIQUE DU CERCLE L'ORCHESTRE DE PARIS AU 31 AOÛT 2018 .....	13
.....	14
REMERCIEMENTS.....	15

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

## LES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET RÉUNION DES MEMBRES

### RÉUNION D'INFORMATION SUR L'INTEGRATION DU 10 SEPTEMBRE 2018

Les donateurs individuels du Cercle de l'Orchestre de Paris se sont réunis à la Philharmonie de Paris, 221 avenue Jean Jaurès, 75019 afin d'assister à la présentation de l'intégration de l'Orchestre de Paris à la Philharmonie, et de ses conséquences, faite par Monsieur Laurent Bayle, et lui poser diverses questions sur celles-ci.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 SEPTEMBRE 2018

Les administrateurs se sont réunis au siège d'Eurogroup Consulting à la Tour Vista, au 52/54 Quai de Dion Bouton, 92806 Puteaux. Ils ont approuvé le procès-verbal du Conseil d'administration du 14 juin 2018. Un point sur l'intégration de l'Orchestre de Paris au sein de la Philharmonie de Paris a été fait par Madame Anne-Sophie Brandalise, notamment sur le contexte du traité d'apport, les négociations en cours et le futur cadre administratif et comptable de l'Orchestre de Paris en tant que département de la Philharmonie de Paris. L'idée a été évoquée de conclure une convention tripartite entre la Philharmonie de Paris, l'Orchestre de Paris et le Cercle de l'Orchestre de Paris pour définir leurs relations dans ce contexte d'intégration. Monsieur Pierre Fleuriot a ainsi également évoqué la conséquence de l'intégration sur les statuts du Cercle de l'Orchestre de Paris. En effet, les administrateurs souhaitent que les dons collectés par le Cercle de l'Orchestre de Paris soient uniquement fléchés sur le département de l'Orchestre de Paris et que cela soit donc inscrit dans les statuts du fonds de dotation. Lors de ce Conseil d'Administration, Madame Anne-Sophie Brandalise a également évoqué le financement des tournées et de deux captations de concert par Radio Classique. Les membres ont approuvé à l'unanimité le financement des tournées à hauteur de 100 000 € et le financement de ces deux captations à hauteur de 5 000 € chacune.

Monsieur Pierre Fleuriot a également annoncé, au titre des ressources humaines, le départ de Madame Marie de Touchet.

Enfin, Monsieur Pierre Fleuriot a évoqué le courrier de la préfecture et la nécessité d'y apporter une réponse rapidement.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 DÉCEMBRE 2018

Les administrateurs se sont réunis à la Philharmonie de Paris, salle des conférences, au 221 avenue Jean Jaurès, 75019 Paris. Ils ont approuvé le procès-verbal du Conseil d'administration du 27 septembre 2018. Les comptes de l'exercice 2017/2018 ont été présentés aux administrateurs, sous le contrôle de Madame Christine Raffray de GMBA, Commissaires aux Comptes. Le rapport financier et d'activités de l'exercice 2017/2018 a été détaillé et les comptes approuvés. Monsieur Pierre Fleuriot a demandé à avoir une vision globale de la collecte du fonds de dotation et de la fondation mais également la nature des flux. La liste des activités prévisionnelles de la saison 2018/2019 a été présentée aux administrateurs. Le don de 100 000 € voté au titre des tournées lors du Conseil d'administration du 27 septembre 2018 sera fléché sur la tournée du *War Requiem*. Un point sur l'élection des administrateurs a été fait par Monsieur Pierre Fleuriot : les mandats arrivés à leur terme ont été renouvelés.

Les nouveaux statuts du Fonds de dotation du Cercle de l'Orchestre de Paris ont été approuvés à l'unanimité. Le projet de convention tripartite entre la Philharmonie de Paris, l'Orchestre de Paris et le Cercle de l'Orchestre de Paris a été approuvé à l'unanimité.

Un point sur l'intégration et sur l'accord quadripartite induit par la fusion a été évoqué par Madame Francine Mariani-Ducray, permettant ainsi à l'Orchestre de Paris de passer du statut d'association à celui d'EPIC. Un point sur la vie et les projets de l'Orchestre de Paris a été fait.

La question des ressources humaines a été abordée par Monsieur Pierre Fleuriot, qui a annoncé le départ de Madame Sandrine Braga Alves. La nouvelle organisation du Cercle de l'Orchestre de Paris a été approuvée à l'unanimité. Une délégation de pouvoirs a été votée à l'unanimité par les administrateurs.

### **RÉUNION ANNUELLE DES MEMBRES DU CERCLE DE L'ORCHESTRE DE PARIS DU 3 DÉCEMBRE 2018**

Une réunion a été organisée afin de faire un point sur la situation de l'Orchestre de Paris et du Cercle aux membres. Les comptes de l'exercice 2017/2018 ont été présentés. Les activités prévisionnelles pour la saison 2018/2019 ont été annoncées.

### **RÉUNION D'INFORMATION POUR LES ADMINISTRATEURS LE 30 JANVIER 2019**

Les administrateurs se sont réunis à la Philharmonie de Paris, salle des conseils, au 221 avenue Jean Jaurès, 75019 Paris pour une réunion sur les orientations de l'Orchestre de Paris pour la saison 2019/2020, animée Monsieur Laurent Bayle et Madame Anne-Sophie Brandalise.

Les sujets évoqués concernent notamment la nomination du prochain directeur musical, et le nombre de concerts programmés en 2019/2020.

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 JUILLET 2019**

Les administrateurs se sont réunis à la Cité de la Musique, salle L129, au 221 avenue Jean Jaurès, 75019 Paris. Ils ont approuvé le procès-verbal du Conseil d'administration du 3 décembre 2018.

Un point a été fait par Monsieur Laurent Bayle sur la vie et les projets de l'Orchestre de Paris, et notamment sur la question de la nomination du prochain directeur musical de l'Orchestre de Paris.

Monsieur Pierre Fleuriot a proposé une nouvelle nomination au sein du Conseil d'administration, celle de Monsieur Bernard Gault, qui a été approuvée à l'unanimité.

Un bilan des actions soutenues en 2018/2019 a été fait par Madame Anne-Sophie Brandalise.

Un point sur la situation financière du Cercle a été faite par Monsieur Pierre Fleuriot. Il a demandé un changement du calendrier de l'exercice comptable du Fonds de dotation du Cercle de l'Orchestre de Paris pour l'aligner sur celui de la Fondation du Cercle de l'Orchestre de Paris.

La stratégie de développement du mécénat en direction des entreprises a été présentée par Monsieur Pierre Fleuriot.

Madame Anne-Sophie Brandalise a évoqué la nécessité du financement d'une contrebasse pour l'Orchestre de Paris, et les administrateurs ont voté un financement maximum de la part du Fonds de dotation de 100 000 €.

Sur le sujet des ressources humaines, l'arrivée de Madame Claudia Yvars, responsable du mécénat et de l'événementiel, a été annoncée aux administrateurs, qui ont approuvé également le projet de délégation des pouvoirs bancaires en sa faveur.

Monsieur Pierre Fleuriot a annoncé la signature de la convention tripartite et le dépôt des statuts en préfecture.

## PRÉAMBULE

### Intégration de l'Orchestre à la Philharmonie de Paris

L'Orchestre de Paris est intégré depuis janvier 2019 à l'établissement public de la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris, un traité d'apport ayant été signé à cette fin le 6 décembre 2018 entre l'Association Orchestre de Paris (Société des concerts du Conservatoire) et l'établissement public de la Cité de la musique – Philharmonie de Paris.

Le fonds de dotation « Cercle de l'Orchestre de Paris » a pour objet de soutenir et de conduire toute mission d'intérêt général à caractère culturel dont l'action est orientée autour du développement de l'Orchestre de Paris. Il constitue un relais privilégié entre les mécènes, particuliers et entreprises, et l'Orchestre de Paris. Dans ce cadre, et afin de faciliter la continuité du soutien du Cercle à l'Orchestre de Paris, au chœur et à l'ensemble de leurs activités, une convention tripartite a été signée le 21 décembre 2018.

Elle réunit la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris représentée par son directeur général Monsieur Laurent Bayle, l'Orchestre de Paris représenté par sa présidente Madame Francine Mariani-Ducray et le fonds de dotation « Cercle de l'Orchestre de Paris » représenté par son président, Monsieur Pierre Fleuriot.

### Méthode de comptabilisation

Dans un souci d'harmonisation suite au passage de la forme juridique d'association au statut d'EPIC de l'Orchestre de Paris, un alignement des exercices comptables a été réalisé : d'une comptabilité saisonnière à une comptabilité civile, et sera effective sur l'exercice 2020.

Pour les individuels, les adhésions seront donc réalisées sur une période d'un an de date à date. Les reçus fiscaux de la valeur du don seront établis à la date de l'adhésion, soit au moment du paiement. Les montants seront donc comptabilisés sur l'année en cours.

Pour les entreprises, les dons seront comptabilisés au moment de leur encaissement selon l'échéancier présent dans la convention et les reçus fiscaux suivront le même rythme.

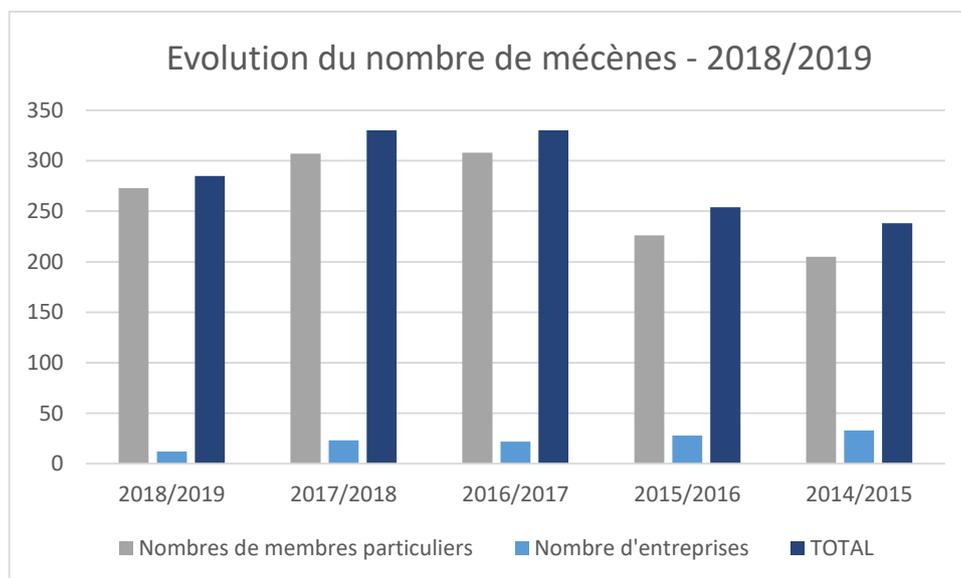
## BILAN DES ADHÉSIONS ET DES DONS

### Adhésions et dons

Le fonds de dotation a collecté 285 938 € de dons entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 30 août 2019.

Le fonds de dotation avait collecté 484 463 € pendant la saison précédente.

On note donc une baisse de 41% de la collecte entre les deux exercices.



*NB : les chiffres indiqués correspondent au nombre de membres ayant versé une adhésion pour la saison concernée, qu'elle ait été versée pendant ladite saison ou pendant les précédentes.*

Saison 2018-2019	2018/2019	2017/2018	2016/2017	2015/2016	2014/2015
Nombres de membres particuliers	273	307	308	226	205
Nombre d'entreprises	12	23	22	28	33
<b>TOTAL</b>	<b>285</b>	<b>330</b>	<b>330</b>	<b>254</b>	<b>238</b>

En 2018/2019, la Fondation du Cercle de l'Orchestre de Paris a collecté 70 052€ contre 93 897 € en 2017/2018 .

Les actions soutenues par la Fondation sont l'Académie de l'Orchestre de Paris, projet de transmission destinés aux jeunes talents et les concerts jeunes public de l'Orchestre à la Philharmonie.

Au 31 août 2019, le total des dons collectés via le Cercle et la Fondation du Cercle de l'Orchestre de Paris est de 355 990 €.

## Adhésions et dons des particuliers

Nous comptabilisons 273 membres particuliers en 2018/2019 contre 307 membres particuliers en 2017/2018 soit une baisse de 12%.

Saison	2018/2019	2017/2018	2016/2017	2015/2016	2014/2015
Nombres de membres particuliers	273	307	308	226	205

	Fonds de dotation 2018/2019	Fonds de dotation 2017/2018	Fonds de dotation 2016/2017 Nouvelle comptabilisation	Fonds de dotation 2015/2016
Total adhésions et dons (hors Cercle Charles Munch)	48 935 €	56 870 €	73 150 €	
Cercle Charles Munch	25 000 €	25 000 €	30 000 €	25 050 €
<b>Total</b>	<b>73 935 €</b>	<b>81 870 €</b>	<b>103 150 €</b>	<b>77 985 €</b>
<i>Total avec Fondation</i>	<i>143 987 €</i>	<i>175 767€</i>	<i>231 570 €</i>	<i>182 055 €</i>

Pour mémoire, tous les donateurs, y compris ceux qui le sont via la fondation, payent une adhésion au Cercle.

## Dons des entreprises

Les dons des entreprises s'élèvent à 212 003 € pour la saison 2018-2019.

	Fonds de dotation 2018/2019	Fonds de dotation 2017/2018	Fonds de dotation 2016/2017 Nouvelle comptabilisation	Fonds de dotation 2015/2016
Dons des entreprises	212 003 €	402 593 €	435 705 €	462 562 €

La collecte auprès des entreprises a baissé de 47%

Les membres du Cercle Fondation Propa Consulting, MAI Sas n'ont pas renouvelé leurs dons pour la saison 2018-2019

La fondation d'entreprise Banque Populaire Rives de Paris, la BRED, Executive Drivers Services, Potel et Chabot, Fondation Engie, Boulet Lamberti Bebon ont renouvelé leur soutien à l'Orchestre, mais leur don sera comptabilisé sur l'exercice comptable de 2020. Pour cette même saison, Natixis a doublé son don en s'associant au Projet Numérique de l'Orchestre de Paris.

19 entreprises ont conclu une convention qui a couru sur la saison 2018/2019. Eurogroup Consulting apporte son soutien directement à l'Orchestre de Paris ainsi que la SACEM.

La Caisse d'Épargne Ile de France a renouvelé son implication dans les actions culturelles de l'Orchestre, mais la somme totale sera reversée via la Philharmonie de Paris.

ENTREPRISES	Nombre d'entreprises Mécènes en 2018-2019	Montant des dons reçus en 2018-2019
Membres Amis (2 000 - 5 999 €)	2	3 761€
Membres Donateurs (6 000 - 11 999 €)	3	18 000,00 €
Membres Partenaires (12 000 - 23 999 €)	4	58 242,00 €
Membres Associés (dons supérieurs à 24 000 €)	1	32 000,00 €
Membres d'honneur (don supérieur à 100 000 €) <i>Le don d'Eurogroup Consulting passe directement par l'Orchestre de Paris</i>	2	100 000,00 €
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>212 003 €</b>

Le Cercle de l'Orchestre de Paris remercie chaleureusement l'ensemble de ses membres entreprises et particuliers de leur soutien et de leur générosité.

## ORGANISATION DU CERCLE

Au cours de la saison 2018-2019, l'équipe du Cercle a connu des changements importants.

Marie de Touchet, *Responsable des mécènes entreprises*, Sandrine Braga Alves, *Responsable des donateurs individuels*, et Simon Rossi, *chargé du suivi des mécènes entreprises* ont quitté le Cercle.

Depuis septembre 2018, Chloé Decrouy est chargée des donateurs individuels et de l'événementiel.

En mars 2019, Florian Vuillaume a intégré le Cercle au poste de chargé du développement.

On notera l'arrivée de Claudia Yvars au service du Mécénat de l'Orchestre, en remplacement de Nathalie Coulon, en juillet 2019.

## ÉQUIPE DU CERCLE AU 11 DÉCEMBRE 2019

Florian Vuillaume  
*Chargé des relations entreprises et du développement*

Chloé Decrouy  
*Chargée des donateurs individuels et de l'événementiel*

## LES FINANCEMENTS DE L'ORCHESTRE DE PARIS

Le Fonds de dotation a contribué aux projets 2018-2019 de l'Orchestre de Paris à hauteur de 337 868€ dont 124 000 € ont été débloqués des réserves du Cercle de l'Orchestre pour contribuer au financement de la tournée de mai 2019.

	2018-2019	2017-2018	2016 – 2017	2015-2016
Versements en faveur des actions de l'Orchestre de Paris	337 868 €	295 715 €	239 880 €	242 995 €

Ces versements ont contribué au financement de nombreuses actions. Ces actions sont détaillées en annexe.

## TRÉSORERIE

	Au 31 août 2019	Au 31 août 2018	Au 31 août 2017	au 31 août 2016
Trésorerie du Fonds de dotation	812 174,00 €	953 656,91€	846 319 €	880 300,00 €
Trésorerie de la Fondation	117 502,74 €	217 889 €	257 501 €	264 576,00 €

## LES ACTIVITÉS PROPOSÉES AUX MEMBRES PARTICULIERS

### **Le fonds de dotation a organisé les activités suivantes pour ses membres :**

- 3 Soirées Cercle ont été organisées :
  - Jeudi 29 novembre 2018 (Beethoven, Mahler), 25 participants
  - Mercredi 13 mars 2019 (Mendelssohn, Brahms), 12 participants
  - Mercredi 5 juin 2019 (Grant Still, Levi Dawson, Gershwin, Pena Campo), 18 participants
- Une visite de la Philharmonie et de ses coulisses a été organisée pour les membres particuliers du Cercle, notamment les nouveaux venus, le 3 octobre 2018 ; 14 membres étaient présents.
- Environ 20 membres ont participé à la réunion annuelle du Cercle présentant le bilan de la saison 2017/2018 et les perspectives 2018/2019.
- 23 membres ont participé à la visite privée du Musée des Arts et Métiers le 13 décembre 2018.
- 65 membres ont participé à la présentation des vœux du Cercle le 30 janvier 2019.
- 92 membres étaient présents à la présentation de saison 2019/2020 organisée à la Philharmonie de Paris le 19 février 2019.
- 20 membres ont profité de la carte blanche d'Elsa Benabdallah à la Philharmonie de Paris le 16 avril 2019
- 13 membres ont pu se joindre aux musiciens pour la tournée de l'Orchestre de Paris à Berlin et à Hambourg du 19 au 24 mai 2019.
- 22 membres ont participé à la visite privée du Musée d'Art Moderne le 21 mai 2019.
- 40 membres étaient présents pour la rencontre de fin de saison avec les musiciens le 20 juin 2019 en avant-concert.
- Tout au long de la saison 2018/2019, les membres ont eu accès à 16 répétitions générales.

En outre, les activités suivantes ont été proposées aux Grands Mécènes - membres du Cercle Charles Munch :

- Concert d'ouverture de l'Orchestre de Paris le 12 septembre 2018 : 18 participants
- Concert de musique de chambre à l'Hôtel de la Païva le 19 novembre 2018 : 60 participants
- Soirée Musique & Vins à l'Hôtel de Beauvais autour de Brahms et des vins du Château Troplong Mondot le 18 mars 2019 : 66 participants
- Soirée de départ de Daniel Harding le 20 juin 2019 : 15 participants

## LES ACTIVITÉS PROPOSÉES AUX ENTREPRISES MÉCÈNES

- Les entreprises mécènes de l'Orchestre de Paris ont été invitées au concert d'ouverture de saison du mercredi 12 septembre 2018.
- 3 Soirées Cercle ont été organisées :
  - Jeudi 29 novembre 2018 (Beethoven, Mahler), 4 participants côté entreprises
  - Mercredi 13 mars 2019 (Mendelssohn, Brahms), 5 participants côté entreprises
  - Mercredi 5 juin 2019 (Grant Still, Levi Dawson, Gershwin, Pena Campo), aucun participant côté entreprises
- La présentation de la saison 2019/2020 en avant-première le mercredi 3 avril 2019 suivie d'un concert de l'Orchestre de Paris (Mahler, Mozart) : 15 participants.
- Une soirée « Musique et Vins » a été organisée hors les murs par la Caisse d'Épargne Île-de-France au titre des contreparties, le mardi 18 juin 2019, à l'Automobile Club de France (8<sup>ème</sup> arrondissement de Paris).
- Les entreprises mécènes de l'Orchestre de Paris ont été invitées à la soirée de départ du directeur musical de l'Orchestre de Paris, Daniel Harding, le jeudi 20 juin 2019 : 15 participants.

## LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT

Plusieurs actions ont été mises en œuvre pour accroître les ressources du Cercle et les financements versés à l'Orchestre de Paris.

### Après des particuliers :

Plusieurs administrateurs ont participé à une prospection de mécènes individuels en jouant un rôle de prescripteur auprès de leurs réseaux.

En septembre 2019, de nombreux prospects ont été invités à la soirée d'Ouverture de la saison.

Ces prospects sont depuis suivis attentivement et relancés par les équipes du Cercle.

Une campagne de réadhésion a été menée auprès des mécènes n'ayant pas encore renouvelé leur adhésion pour l'année à venir.

### Après des entreprises :

Plusieurs actions ont été mises en œuvre pour accroître les ressources du Cercle et les financements versés à l'Orchestre de Paris.

Nous avons répondu à un appel à projet de la Fondation Safran pour la musique en avril 2019 pour présenter le projet de refonte de l'Académie de l'Orchestre de Paris.

Des contacts personnels de salariés du Cercle de l'Orchestre de Paris ont été sollicités, notamment le Crédit du Nord et le fonds de dotation Crédit Agricole d'Île-de-France Mécénat. S'agissant de ce dernier, un rendez-vous avec la directrice de l'Orchestre de Paris a été mené, aboutissant au dépôt d'un dossier de demande de subvention. Ce dernier est en cours d'instruction par le mécène.

Un partenariat tripartite a été noué avec l'école de management ESCP Europe et l'entreprise BPI France dans le cadre d'un appel à projets. Ce partenariat aboutira, le 16 juin 2020, à un événement de

prospection réunissant des dirigeants d'entreprises au sein de la Philharmonie de Paris dans le cadre d'un dialogue croisé avec la directrice de l'Orchestre de Paris autour du management.

Depuis juillet 2019, un tour de table de tous les mécènes a été entrepris par la responsable du mécénat de l'Orchestre et le chargé de développement entreprises, afin de se présenter, faire un point sur les partenariats existants, et ouvrir sur de nouveaux engagements.

En septembre 2019, de nombreux prospects entreprises ont été invités à la soirée d'Ouverture de la Saison. Cette action de prospection a donné lieu à quelques rendez-vous de travail fructueux comme Visa, Alain Afflelou, BPCE, Fondation Banque Populaire...

Le 25 septembre 2019 un petit-déjeuner de travail a été organisé en présence du Président du Cercle, de Laurent Bayle, d'Anne-Sophie Brandalise et de certains administrateurs, afin d'établir les connexions existantes entre les directions des entreprises françaises du SBF 120 et les membres du Cercle. Certaines connexions ont entraîné des prises de rendez-vous avec des partenaires potentiels comme Bouygues Constructions, Icade ou Gécina, et des propositions très concrètes comme pour ADP.

Dans le cadre de nos événements d'animation du Cercle de l'Orchestre de Paris, nous avons invité de nombreux prospects particuliers ou entreprises : concert d'ouverture de saison, Soirées Cercle, soirée de présentation de saison, Soirées du Cercle Charles Munch, etc.

Une grande soirée de prospection a été organisée le 4 décembre à l'occasion du très beau concert des Sœurs Labèque. Une quarantaine de prospects mécènes et sponsors étaient présents.

# COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE DU FONDS DE DOTATION DE L'ORCHESTRE DE PARIS

SAISON 2018/2019

Charges	2018-2019	2017-2018	2016-2017	2015-2016	Var.1718-1819
Frais de personnel (ch. Soc. Incl.) et formation	128 697,00 €	150 748 €	153 326 €	138 834 €	-15%
S/slocation bureaux	394,00 €	389 €	385 €	384 €	1%
Frais administratifs et communication, participation aux charges	23 962,00 €	17 030 €	12 943 €	13 786 €	41%
Comptabilité et commissaire aux comptes, avocats	24 695,00 €	13 305 €	11 648 €	14 049 €	86%
<b>Total frais gestion</b>	<b>177 748,00 €</b>	<b>181 472 €</b>	<b>178 302 €</b>	<b>167 053 €</b>	<b>-2%</b>
Prestations RP - soirées Cercle - autres activités	26 999,00 €	22 662 €	28 077 €	33 614 €	19%
Achat de places pour revente	3 230,00 €	1 950 €	5 550 €	5 326 €	66%
Voyages	18 439,00 €	- €	- €	- €	
<b>Total coûts prestations</b>	<b>48 668,00 €</b>	<b>24 612 €</b>	<b>33 627 €</b>	<b>38 940 €</b>	<b>98%</b>
Achat de places et autres contreparties des dons entreprises	29 780,00 €	16 567 €	15 373 €	22 963 €	80%
Participation aux frais des activités Cercle Charles Munch (CCM)		5 179 €	4 543 €	1 040 €	-100%
<b>Total coûts contreparties et remerciements mécènes</b>	<b>29 780,00 €</b>	<b>21 746 €</b>	<b>19 916 €</b>	<b>24 003 €</b>	<b>37%</b>
Charge exceptionnelle		- €	- €	- €	
Amo & Prov.	- €	143 €	407 €	407 €	-100%
Subventions accordées à l'Orchestre de Paris	337 868,00 €	295 715 €	239 891 €	242 995 €	14%
Autre subvention accordée		- €	- €	- €	
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>594 063,00 €</b>	<b>523 685 €</b>	<b>472 143 €</b>	<b>473 398 €</b>	<b>13%</b>
<b>Impôt sur les bénéficiaires et charges exceptionnelles</b>	<b>374,00 €</b>	<b>377 €</b>	<b>1 303 €</b>	<b>1 009 €</b>	<b>-1%</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 209 787,00 €</b>	<b>7 467 €</b>	<b>10 631 €</b>	<b>107 266 €</b>	<b>-2910%</b>

Produits	2018-2019	2017-2018	2016-2017	2015-2016	Var.1718-1819
Cotisations particuliers	- €	- €	- €	18 650 €	
Dons particuliers hors Cercle Charles Munch	- €	- €	- €	34 285 €	
Dons Cercle Charles Munch	- €	- €	- €	25 050 €	
Dons entreprises	- €	- €	- €	462 562 €	
<b>Total quote-part de dotation consommable</b>	<b>351 573,00 €</b>	<b>510 843 €</b>	<b>446 839 €</b>	<b>540 547 €</b>	<b>-31%</b>
Prestations Réception dont Soirées Cercle - autres activités avec	8 787,00 €	14 426 €	28 891 €	25 429 €	-39%
Vente de places avec PCA	850,00 €	2 120 €	3 520 €	6 250 €	-60%
Voyages	21 400,00 €	- €	- €	- €	
<b>Total produits prestations</b>	<b>31 340,00 €</b>	<b>16 546 €</b>	<b>32 411 €</b>	<b>31 679 €</b>	<b>89%</b>
Recettes sur des événements du Cercle Charles Munch (CCM)	- €	2 250 €	1 350 €	5 245 €	-100%
<b>Total produits CCM</b>	<b>- €</b>	<b>2 250 €</b>	<b>1 350 €</b>	<b>5 245 €</b>	<b>-31%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>382 913,00 €</b>	<b>529 639 €</b>	<b>480 600 €</b>	<b>577 471 €</b>	<b>-28%</b>
Transfert de charges exceptionnelles	- €	317 €	1 454 €	- €	-100%
Produits financiers nets d'impôt	1 737,00 €	1 572 €	1 978 €	4 202 €	10%
Produits divers de gestion courante		1 €	45 €	- €	-100%
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>384 347,00 €</b>	<b>531 529 €</b>	<b>484 077 €</b>	<b>581 673 €</b>	<b>-28%</b>

# BILAN SYNTHÉTIQUE DU CERCLE L'ORCHESTRE DE PARIS AU 31 AOÛT 2019

ACTIF	Net au 31/08/19	Net au 31/08/18	Var. 1718-1819
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Matériel bureau & informatique	- €	- €	
<b>Actif immobilisé</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
<i>Stocks et créances</i>			
Clients entreprises			
Clients particuliers	140,00 €	370,0 €	-62%
Clients factures à établir	- €	- €	
Autres créances (sociales)	3 899,00 €	449,00 €	768%
Valeurs mobilières de placement	787 725,00 €	786 152,00 €	0%
Disponibilités	24 449,00 €	167 577,00 €	-85%
Charges constatées d'avance	3 221,00 €	14 226,00 €	-77%
<b>Actif circulant</b>	<b>819 434,00 €</b>	<b>968 774,00 €</b>	<b>-15%</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>819 434,00 €</b>	<b>968 774,00 €</b>	<b>-15%</b>
<b>PASSIF</b>	<b>31/08/2019</b>	<b>Net au 31/08/18</b>	<b>Var. 1718-1819</b>
<b>Fonds propres</b>			
<i>Fonds associatifs sans droit de reprise</i>			
34 Dotation consommable Entreprises	1 050 301,00 €	838 298 €	25%
35 Dotation consommable Particuliers	203 955,00 €	155 020 €	32%
36 Dotation consommable C. Munch	55 000,00 €	30 000,00 €	83%
37 Quote part des charges liées à la collecte	1 309 256,00 €	661 968,00 €	-298%
38 Dons reversés à l'Orchestre de Paris	- 337 886,00 €	295 715,00 €	14%
39 Autres réserves	769 725,00 €	769 725,00 €	0%
40 Report à nouveau du solde créditeur	18 099,00 €	10 631 €	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 209 787,00 €</b>	<b>7 467 €</b>	<b>-2910%</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>578 037,00 €</b>	<b>853 458 €</b>	<b>-32%</b>
<i>Fonds associatifs avec droit de reprise</i>			
41 Emprunts et dettes		- €	
42 Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 114,00 €	19 512 €	-84%
43 Dettes fiscales et sociales	13 124,00 €	21 782 €	-40%
44 Autres dettes	224 618,00 €	71 950 €	
<i>Produits constatés d'avance</i>			
45 PCA Dons Entreprises et Particuliers	-	- €	
46 PCA Ventes de places et Soirées Cercle	540,00 €	2 071 €	-74%
<b>Dettes</b>	<b>241 396,00 €</b>	<b>115 315,00 €</b>	<b>109%</b>
<b>Total du passif</b>	<b>819 433,00 €</b>	<b>968 774,00 €</b>	<b>-15%</b>

## REMERCIEMENTS

**LE CERCLE REMERCIE SES MEMBRES ET DONATEURS, PARTICULIERS ET ENTREPRISES POUR LEUR SOUTIEN**

**Au 5 décembre 2019**

### PARTICULIERS

#### **Membres Grands Mécènes - Cercle Charles Munch**

Anthony Béchu (renouvellement en attente)  
Nicole et Jean-Marc Benoit  
Christelle et François Bertière  
Agnès et Vincent Cousin  
Pierre Fleuriot  
Pascale et Éric Giully  
Anette et Olivier Huby  
Marina et Bertrand Jacquillat (renouvellement en attente)  
Tuulikki et Claude Janssen  
Ioana Labau (renouvellement en attente)  
Claude et Denis Kessler  
Brigitte et Jacques Lukasik  
Danielle et Bernard Monassier  
Laetitia Perron et Jean-Luc Paraire  
Michèle et Alain Pouyat (renouvellement en attente)  
Éric Rémy  
Brigitte et Bruno Revellin-Falcoz  
Carine et Éric Sasson  
Élisabeth et Bernard Saunier (renouvellement en attente)  
Peace Sullivan

#### **Membres Mécènes**

Béatrice Beitmann et Didier Deconinck  
Anne et Jean-Pierre Duport  
France et Jacques Durand  
Vincent Duret  
Philippine et Jean-Michel Eudier  
S et JC Gasperment  
Thomas Govers  
Marie-Claude et Jean-Louis Laflute  
Michel Lillette  
François Lureau  
Michèle Maylié  
Gisèle et Gérard Navarre  
Catherine et Jean-Claude Nicolas  
Emmanuelle Petelle et Aurélien Veron  
Eileen et Jean-Pierre Quéré  
Olivier Ratheaux  
Agnès et Louis Schweitzer

## **Membres Donateurs**

Françoise Aviron  
Isabelle Bouillot  
Sabine Boulinguez  
Jean Bouquot  
Maureen et Thierry de Choiseul  
Claire et Richard Combes  
Christiane et Gérard Engel  
Yves-Michel Ergal et Nicolas Gayerie  
Claudie et François Essig  
Jean-Luc Eymery  
Claude et Michel Febvre  
Anne-Marie Gachot  
Catherine Ollivier et François Gerin  
Bénédicte et Marc Graingeot  
Maurice Lasry  
Gilbert Leriche  
Ana et André Oganessoff  
Christine Guillouet et Riccardo Piazza  
Annick et Michel Prada  
Martine et Jean-Louis Simoneau  
Eva Stattin et Didier Martin  
Odile et Pierre-Yves Tanguy  
Colette et Bill Toynbee  
Claudine et Jean-Claude Weinstein

*Certains membres particuliers du Cercle de l'Orchestre de Paris souhaitent garder leur soutien anonyme.*

**Au 5 décembre 2019**

Entreprises :

**Membres d'Honneur**

Eurogroup Consulting

Natixis

**Membres Associés**

Caisse d'Epargne Île-de-France

Chanel Fund for Women in the Arts and Culture

Fondation d'entreprise Groupe RATP

**Membres Partenaires**

Bred

Executive Driver Services

SACEM

La culture avec la copie privée

*Generali (fin de convention le 27 juin 2019, non renouvelée)*

*Skadden (fin de convention le 11 juin 2019, non renouvelée)*

**Membres Donateurs**

ADS Consultants

Boulet Lamberti Bebon

Bouygues SA

Fondation Engie

Scor

*Fondation d'entreprise Banque Populaire Rives de Paris (fin de convention le 27 juin 2019, non renouvelée)*

*Fondation Rachmaninoff (fin de convention le 6 novembre 2019, non renouvelée)*

**Membres Amis**

Gaillard Partners

Potel et Chabot

*Propa Consulting (fin de convention le 8 juin 2019, non renouvelée)*

**Membre**

*MAI SAS (fin de convention le 16 janvier 2019, non renouvelée)*

# MERCI !

**Chloé DECROUY**

Chargée des donateurs individuels et de l'événementiel

[cdecrouy@orchestredeparis.com](mailto:cdecrouy@orchestredeparis.com)

+33 (0)1 56 35 12 42

+33 (0)7 61 72 27 79

**Florian VUILLAUME**

Chargé des relations entreprises et du développement

[fvuillaume@orchestredeparis.com](mailto:fvuillaume@orchestredeparis.com)

+ 33 1 56 35 12 16

+ 33 7 61 72 27 77

**Claudia YVARS**

Responsable Mécénat & Événementiel

[cyvars@orchestredeparis.com](mailto:cyvars@orchestredeparis.com)

+ 33 1 56 35 12 05

+ 33 6 43 40 34 84



LE CERCLE  
ORCHESTRE DE PARIS

EURO  
GROUP  
CONSULTING

MÉCÈNE PRINCIPAL  
DE L'ORCHESTRE DE PARIS

---

FONDS DE DOTATION « CERCLE DE L'ORCHESTRE DE  
PARIS »

191 boulevard Sérurier  
75 935 PARIS Cedex 19

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice du 1er septembre 2018 au 31 août 2019**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Aux membres du Conseil d'Administration du fonds de dotation

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration du 25 novembre 2014, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation « Cercle de l'Orchestre de Paris » relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### ***Observation***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention :

- En page 10 de l'annexe des comptes annuels, sur la méthode de comptabilisation des fonds reçus et le montant de la quote-part de la dotation consommable.

### ***Justification des appréciations***

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes particulièrement assurés de la bonne application de la comptabilisation des dons reçus en capital et avons apprécié les critères de consommabilité.

### ***Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration***

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

### ***Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels***

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### ***Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 11 décembre 2019  
Le Commissaire aux Comptes

Représentée par

GMBA Séléco

**Michel GIRE**

Associé gérant

## COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2019

-----

---

- BILAN ACTIF
- BILAN PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- ANNEXE

## Compte de résultat

	31/08/19	31/08/18	Abs.(M)	Abs.(%)
Ventes de marchandises				
Production vendue				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises et Transferts de charge		317	-317	-100,00
Cotisations				
Autres produits	382 913	529 640	-146 727	-27,70
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>382 913</b>	<b>529 957</b>	<b>-147 044</b>	<b>-27,75</b>
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	127 480	78 480	48 999	62,44
Impôts et taxes	1 468	1 554	-86	-5,54
Salaires et Traitements	87 434	97 991	-10 557	-10,77
Charges sociales	39 795	49 803	-10 008	-20,09
Amortissements et provisions		143	-143	-100,00
Autres charges	337 886	295 715	42 171	14,26
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>594 063</b>	<b>523 685</b>	<b>70 378</b>	<b>13,44</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-211 150</b>	<b>6 272</b>	<b>-217 422</b>	<b>NS</b>
Opérations faites en commun				
Produits financiers	1 737	1 572	164	10,45
Charges financières				
<b>Résultat financier</b>	<b>1 737</b>	<b>1 572</b>	<b>164</b>	<b>10,45</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-209 413</b>	<b>7 844</b>	<b>-217 257</b>	<b>NS</b>
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles				
<b>Résultat exceptionnel</b>				
Impôts sur les bénéfices	374	377	-3	-0,80
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-209 787</b>	<b>7 467</b>	<b>-217 254</b>	<b>NS</b>

## /// Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/08/2019	Net au 31/08/2018
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 222	1 222		
Immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 222</b>	<b>1 222</b>		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	140		140	370
Autres	3 898		3 898	449
Valeurs mobilières de placement	787 725		787 725	786 152
Disponibilités (autres que caisse)	24 449		24 449	167 577
Caisse				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>816 212</b>		<b>816 212</b>	<b>954 548</b>
<b>REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	3 221		3 221	14 226
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
<b>TOTAL REGULARISATION</b>	<b>3 221</b>		<b>3 221</b>	<b>14 226</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>820 654</b>	<b>1 222</b>	<b>819 433</b>	<b>968 774</b>
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

## Bilan passif

	Net au 31/08/2019	Net au 31/08/2018
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		65 635
Ecart de réévaluation		
Réserves	769 725	769 725
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-209 787</b>	<b>7 467</b>
Report à nouveau	18 099	10 631
<b>SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE</b>	<b>578 037</b>	<b>853 459</b>
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>578 037</b>	<b>853 459</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>FONDS DEDIES</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 114	19 512
Autres	237 742	93 732
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>240 856</b>	<b>113 244</b>
Produits constatés d'avance	540	2 071
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>819 433</b>	<b>968 774</b>

(1) Dont à plus d'un an (a)

Dont à moins d'un an (a)

241 396

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours



**Annexe** 

## /// Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : CERCLE DE L'ORCHESTRE DE PARIS FONDS DE DOTATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2019, dont le total est de 819 433 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 209 787 EURO. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

### Comptabilisation des dons

#### a) Dons recus

Les dons recus ne constituent pas des produits mais des dotations en capital à comptabiliser au crédit du compte "1027 - Autres fonds propres, dotations consommables". Ce compte a été décliné en catégories de ressources :

- 10271000 - Autres fonds propres, dotations consommables Entreprises
- 10272000 - Autres fonds propres, dotations consommables Particuliers
- 10273000 - Autres fonds propres, dotations consommables Charles Munch

Par la suite la consommabilité se constate par un débit du compte "1027.9 - Dotations consommables inscrites au compte de résultat" et l'utilisation au crédit d'un compte "757 - Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat"

A la clôture, la différence entre la quote-part virée en produits et la dotation effectivement consommée est constatée en insuffisance ou excédent au compte de résultat (et reprise en report à nouveau).

Au cours de l'exercice 18-19, la quote-part de la dotation consommable se monte à 351 573€.

## /// Règles et méthodes comptables

### b) Dons affectés à un projet

Le Fonds de dotation doit pouvoir garantir la traçabilité de chaque don.

Afin de retracer l'utilisation des fonds en conformité avec les volontés des donateurs, un compte 1027 avec un libellé spécifique "Dotations consommables affectées à des projets spécifiques" pourra être utilisé.

### c) Autres ressources

Le fonds de dotation dispose d'autres ressources du fait de la participation des donateurs à des soirées, des concerts et à des voyages avec l'Orchestre de Paris. Ces ressources suivant un traitement comptable classique avec une comptabilisation en compte 7.

## **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## **Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## /// Règles et méthodes comptables

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

---

## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 222			1 222
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 222</b>			<b>1 222</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 222</b>			<b>1 222</b>

## Notes sur le bilan

### Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur soi propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 221			1 222
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 221</b>			<b>1 222</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 221</b>			<b>1 222</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 7 259 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	140	140	
Autres	3 898	3 898	
Charges constatées d'avance	3 221	3 221	
<b>Total</b>	<b>7 259</b>	<b>7 259</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus à recevoir	56
<b>Total</b>	<b>56</b>

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 241 396 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 114	3 114		
Dettes fiscales et sociales	13 124	13 124		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	224 618	224 618		
Produits constatés d'avance	540	540		
<b>Total</b>	<b>241 396</b>	<b>241 396</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

#### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs fact. non parvenues	1 660
Dettes provis. pr congés à payer	1 622
Charges sociales s/congés à payer	780
Organ.sociaux charges à payer	912
Déb.cred. charges à payer	224 618
<b>Total</b>	<b>229 592</b>

**Notes sur le bilan****Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	782		
<b>Total</b>	<b>782</b>		

**Produits constatés d'avance**

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	540		
<b>Total</b>	<b>540</b>		

